

Objectifs

à l'issue de la formation, les membres désignés par le C.S.E seront capables de :

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire en matière de santé et sécurité au travail
- Maîtriser les différentes missions confiées par le C.S.E
- Donner des avis, faire des recommandations en matière de santé et sécurité au travail



PUBLIC VISÉ

Membres de C.S.E



PROGRAMME

Jour 1

Présentation des participants.

- Tour de table : les participants peuvent exprimer les besoins et les attentes particulière vis à vis de la formation.

Le cadre juridique.

- Les textes juridiques en santé et sécurité au travail : les textes internationaux, les textes nationaux et les textes professionnels.
- Evolutions et les enjeux de la prévention : les démarches de certification, le développement durable, la responsabilité sociale de l'entreprise...

La prévention.

- Les acteurs de la prévention : internes dont les membres du CSE et externes tels que le service de santé au travail, l'inspection du travail, la CARSAT, la DREAL...
- Les indicateurs de performance en santé et sécurité au travail : le nombre d'accidents du travail, la gravité, les indicateurs de dysfonctionnement.
- Les coûts de l'insécurité au travail : coûts directs et coûts indirects.
- Les risques professionnels : les accidents du travail, les accidents du trajet et les maladies professionnelles.
- Les responsabilités civiles, responsabilités pénales et notion de faute inexcusable.
- La notion de danger grave et imminent.

Jour 2

Le rôle et fonctionnement des membres CSE -SSCT.

- Les missions et les des attributions du C.S.E liées à la Santé, Sécurité et Conditions de Travail ; rôle du président et du secrétaire ; périodicité des réunions, ordre du jour et compte rendus ; durée et fin des mandats.
- Le droit d'alerte et le droit de retrait.
- Les bonnes pratiques de prévention : les principes généraux de prévention.
- Les formations et leurs impacts sur la sécurité. L'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention et protocole de sécurité.
- La démarche d'évaluation des risques professionnels : le document unique.
- La pénibilité et les facteurs de pénibilité.

Maison de la Formation
Z.I. de la République
120 rue du Porteau B.P. 495
86012 Poitiers-Cedex
05 49 37 44 50



Jour 3

Des connaissances et des outils.

- Réaliser des enquêtes et analyser les causes des accidents du travail, de maladies professionnelles.
- Réaliser un document de synthèse avec les actions préventives et correctives.
- La visite et l'ergonomie : de l'étude des postes de travail à l'étude des conditions de travail.
- Les risques psychosociaux ou le mal-être au travail. Le droit à la déconnexion.

Evaluation.

- Evaluation des connaissances des participants.
- Evaluation de la formation par les participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Interactives et participatives
- Nombreux exemples concrets
- Supports de cours

Intervenant : Hervé COMPIN, formateur expert en prévention/risques professionnels/santé-sécurité au travail/environnement et conditions de travail



DURÉE

3 jours en inter ou intra



LIEU DE FORMATION

- Maison de la Formation à Poitiers – 120 rue du Porteau, ZI de la République – 86000 POITIERS
- Formapôle, 26 Rue Bernard Palissy – 86100 Châtellerauld
- Espace Formation , 1 avenue de la Coopération – 86200 Loudun
- Immeuble Eco espace, 70 rue de Concise – 86500 Montmorillon



DATES

En fonction du planning défini par ACIF Entreprises - Nous consulter



VALIDATION

Attestation de stage



PRIX

Salariés d'entreprise : 600 € HT par personne (TVA : 20%)
Ouverture des sessions sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

CONTACT

05 49 37 44 68
fc-acifentreprises@mdf86.net



Maison de la Formation
Z.I. de la République
120 rue du Porteau B.P. 495
86012 Poitiers-Cedex
05 49 37 44 50

